

**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N° 06/2018  
du 14 juin 2018**

**Le huit juin deux mil dix-huit, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du quatorze juin deux mil dix-huit à vingt heures à la Mairie.**

Date d'affichage de la convocation : **8 juin 2018**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

Conseillers présents : **18**

Procurations : **3**

### **Séance du 14 juin 2018**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjointes,

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Claudia SCHAEFFTER.

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Emmanuel JUNG, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Marc VOGEL, Steve WOLFFER.

**Absents excusés :**

M. Amaury GUERRIER qui donne procuration à Mme Valentine FRITSCH,

Mme Danièle MEYER qui donne procuration à M. Claude ZIMMERMANN

M. Valentin SCHAEFFER, qui donne procuration à M. Olivier SCHLATTER

MM. Thomas TRUMPF, Romaric WEIL

**Assistait en outre :**

M. Claude LITZELMANN, Rédacteur

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2018**
- 3. Ressources humaines :**
  - 3.1. Mise à disposition de personnel temporaire du service intérim du Centre de Gestion 67
  - 3.2. Contrat de Mme ROSIN
  - 3.3. Bibliothèque – emploi saisonnier
- 4. Location appartement 18, rue du Château**
- 5. Affaire foncière :**
  - 5.1 Echange de parcelles – rue des Jardins
- 6. Subvention LPO**
- 7. Adhésion au groupement de commande proposé par le Centre de Gestion pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil.**
- 8. Mise en conformité à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données - *point ajourné***
- 9. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité**
- 10. Informations**
  - 10.1. Droit de préemption urbain
  - 10.2. Travaux rue de la Fontaine
  - 10.3. Entretien des chaudières communales
  - 10.4. Agenda
  - 10.5. Divers

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire demande à Mme Monique GRAD-ORAN si elle veut être secrétaire de séance.

Mme GRAD-ORAN accepte volontiers cette proposition.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2018**

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été transmis à tous les conseillers.

M. Philippe Friedrich demande une rectification du procès-verbal car il était **absent non excusé** lors de la séance du 3 mai 2018 alors qu'il figure sous **absent excusé**.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 3 mai 2018 par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

### **3. Ressources humaines :**

#### **3.1. Mise à disposition de personnel temporaire du service intérim du Centre de Gestion 67**

A la demande du Maire, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a mis à disposition de la Commune, un agent contractuel (en remplacement de Mme Isabelle SCHMITT) à compter du 19 mars 2018 au 31 mai 2018.

Le Maire propose de prolonger dans ses fonctions, Mme Alexane NEMOZ pour une période de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 septembre 2018 en application des dispositions issues de l'article 25 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :  
AUTORISE le maire à signer toute convention de mise à disposition du service intérim ainsi que tous les documents y afférents.

#### **3.2. Contrat de Mme ROSIN**

Le contrat de Mme Fabienne ROSIN, ATSEM à l'école primaire de Dettwiller se termine le 31 août 2018.

Le renouvellement de son contrat est proposé pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :  
EMET un avis favorable sur le renouvellement du contrat de Mme Fabienne ROSIN pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

#### **3.3. Bibliothèque – emploi saisonnier**

Pour répondre aux besoins de la bibliothèque, le Maire propose de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1,5 mois – durée hebdomadaire 20/35<sup>ème</sup>.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :  
DECIDE de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine non titulaire à raison de 20 heures hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C (IB 347 IM 325) pour la période du 1er juillet au 15 août 2018,

AUTORISE le maire à faire toutes les démarches et à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Location appartement 18, rue du Château

La commune a entrepris des travaux de rénovation de l'appartement, type F2, situé au 1<sup>er</sup> étage du 18 rue du Château.

Un bail sera signé avec l'association Horizon-Amitié, en lien avec le C.A.D.A., Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, avec effet au 1er août 2018. Le C.A.D.A. offre un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude du dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit en plus de l'hébergement, un suivi administratif, un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire. Ces dispositions résultent de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951.

Le loyer, fixé à 500,00 €, comme les charges et l'assurance du logement sont payés par l'association signataire du bail. Il est révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

M. Pierre FEIDT regrette que le sujet n'ait pas été débattu en commissions réunies.

#### Décision du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

DECIDE de louer l'appartement sis au 18, rue du Château à Dettwiller à l'Association Horizon-Amitié, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2018,

FIXE le prix du loyer à 500€, hors charges, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location.

#### 5. Affaire foncière :

##### 5.1 Echange de parcelles – rue des Jardins

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Jardins, la Commune a proposé un échange de terrains afin d'élargir la voirie.

Des échanges fonciers sont à réaliser entre la Commune de Dettwiller et M.et Mme GARNIER Joseph, domiciliés 14 rue des Jardins, selon les conditions détaillées comme suit :

- La commune de Dettwiller se portera acquéreur auprès de M. et Mme GARNIER Joseph d'une superficie totale de 0,43 are, parcelles cadastrées comme suit :

Section	Parcelles	emprise
49	544/45	0,01 are
	546/46	0,03 are
	548/47	0,04 are
	550/48	0,07 are
	552/49	0,10 are
	554/50	0,18 are
<b>total</b>		<b>0,43 are</b>

- à l'inverse, M. et Mme GARNIER se porteront acquéreurs auprès de la commune de Dettwiller d'une surface de 0,95 are, parcelle cadastrée section 49 N° 542/35.

#### Décision du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

DECIDE de procéder à l'échange des parcelles dans les conditions énumérées ci-dessus, sans paiement de part et d'autre,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié, considérant que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la commune.

## **6. Subvention LPO**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, qui œuvre pour la préservation de l'environnement a fait parvenir en mairie une demande de subvention de 300 € pour le suivi des nichoirs des chouettes Chevêche.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

ACCORDE à La Ligue pour la Protection des Oiseaux une subvention de 300€ pour le suivi des nichoirs des chouettes chevêche.

## **7. Adhésion au groupement de commande proposé par le Centre de Gestion pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

### **Décision du Conseil Municipal**

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Mise en conformité à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données. - *point ajourné***

M. Alfred Kleitz fait lecture du projet de délibération autorisant le Maire à signer, avec le CDG67, la convention de mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD) qui a une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi informatique et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978.

Les conseillers demandent des informations quant au coût des prestations assurées par le CDG67.

Le maire propose d'ajourner cette délibération et s'engage à transmettre des informations complémentaires lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Les conseillers valident l'ajournement de la délibération.

## **9. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité**

Le Maire rappelle que les tarifs réglementés de vente d'électricité appliqués en France ont été progressivement supprimés depuis 2014.

En conséquence, les acheteurs publics dont les sites ont une puissance supérieure à 36 kVa doivent dès lors conclure de nouveaux contrats de fourniture d'électricité dans le respect des règles de la commande publique.

Dans un souci de simplification et d'économie, la Communauté de communes du Pays de Saverne et plusieurs de ses communes membres ont souhaité se rapprocher au sein d'un groupement de commandes pour l'achat de la fourniture d'électricité.

Ainsi, la Communauté de communes du Pays de Saverne et les communes de Saverne, Waldolwisheim, Thal-Marmoutier, Reutenbourg, Lochwiller, Gottenhouse, Dettwiller, Sommerau, Steinbourg, Marmoutier, Monswiller et Otterswiller souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, afin de passer un marché relatif à la fourniture d'électricité.

Une convention doit être établie entre les parties afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement. La convention constitutive du groupement de commandes est jointe en annexe à la présente délibération.

La Communauté de communes du Pays de Saverne mènerait la procédure de passation en tant que « coordonnateur » du groupement et assurerait la signature et la notification des marchés. Chaque membre du groupement s'engagerait à exécuter les marchés correspondant à ses besoins.

Les frais de publicité seraient pris en charge par la Communauté de communes du Pays de Saverne. En outre, la commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché (accord-cadre et marchés subséquents) serait celle de la Communauté de communes du Pays de Saverne.

Les frais de contentieux éventuels seraient partagés à part égale entre les membres du groupement.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal afin :

d'autoriser la participation de la commune de DETTWILLER au groupement de commandes susvisé en tant que membre du groupement et de désigner la Communauté de communes du Pays de Saverne comme coordinateur du groupement de commandes,

d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,

d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents y afférents,

### **Décision du Conseil Municipal**

Vu l'intérêt pour la commune de DETTWILLER de rejoindre un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité

Vu les dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

AUTORISE la participation de la commune de DETTWILLER au groupement de commandes susvisé en tant que membre du groupement et de désigner la Communauté de communes du Pays de Saverne comme coordinateur du groupement de commandes,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

## 10. Informations

### 10.1. Droit de préemption urbain



Section 49  
Parcelles 415/68 et 424/68  
Superficie totale : 29a 67ca

Propriétaires :  
Consorts SCHLOESSLIN et MEYER



Section 1  
Parcelles 261/90  
Superficie totale : 64 m<sup>2</sup>

Propriétaire :  
M. Dinh Julien  
Adjudication



Section 3  
Parcelles 58/51 ; 59/51 ; 102/4  
Superficie totale : 2031 m<sup>2</sup>

Propriétaires :  
M. Nihat CELEBI et Mme Ayse AK

### 10.2. Travaux rue de la Fontaine

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la voirie rue de la Fontaine a été lancé.  
Le délai pour la remise des offres est fixé au vendredi 22 juin à 12h00.

### 10.3. Entretien chaudières communales

Consultation de prestataires pour la maintenance, l'entretien et la réparation des installations de chauffage fioul et gaz dans les bâtiments communaux sauf pour les églises de Dettwiller et Rosenwiller.

Les offres ont été analysées lors de la réunion de la commission technique du 11 juin et le contrat d'entretien annuel a été signé avec la Sarl Nicolas Diebold de Kleingoeft pour un montant TTC de 2005,94 €.

### 10.4. Agenda :

- \* Vendredi 15 juin : Fête de l'école élémentaire à la salle polyvalente
- \* Samedi 23 juin : Fête de la musique
- \* Vendredi 13 juillet : Fête Nationale cour école élémentaire
- \* Vendredi 24 août :
  - Les foulées de Dettwiller
  - Inauguration du Messti
- \* Samedi 15 septembre : concert de l'orchestre philharmonique de Strasbourg à l'église de Dettwiller

### 10.5. Divers :

- \* Rénovation intérieure de l'église  
Un point d'information est donné sur l'avancement du projet.
  
- \* Acquisition AR'TECH  
La proposition financière faite par la commune à 44 000 € n'a pas été retenue par le liquidateur. Le bien sera soumis à une vente aux enchères.
  
- \* Situation Pascal WINTZ  
Une convocation pour un entretien individuel lui sera transmise prochainement.
  
- \* Ecole de musique  
Lors de la réunion du mercredi 13 juin 2018, les professeurs de musique souhaitent que la commune revoie les contrats de travail pour l'année scolaire 2018/2019.
  
- \* Assainissement rue des Comtes de Rosen  
La rénovation du raccordement au réseau d'assainissement de plusieurs maisons situées rue des Comtes de Rosen est à refaire. Les travaux sont prévus en automne 2018 et vont être réalisés par l'entreprise DIEBOLT TP de Marmoutier pour un coût de 36 759 € HT.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22h45.**